

# ACCORDS SEGUR :

## DES REVALORISATIONS SELECTIVES

### MAIS DES RECLS SOCIAUX POUR TOUTES ET TOUS

Les accords du Ségur de la Santé, signés en juillet par les syndicats CFDT, FO et UNSA, annoncés en grande pompe et présentés comme la solution à la crise des hôpitaux révélée par la pandémie COVID 19, s'avèrent en fait être un pas de plus dans la casse du système de santé et du statut des personnels

La plus inique de ces mesures est la création du fameux Complément de Traitement Indiciaire (CTI), présenté comme un dispositif spécifique à la Fonction Publique Hospitalière qui sera entériné par le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale le mois prochain et dont le décret du 19 septembre dernier détermine déjà les conditions d'attribution.

En effet, alors qu'était annoncée une revalorisation salariale pour les personnels hospitaliers, nous ne pouvions que l'accueillir favorablement, du fait des années de gels et retards de revalorisation depuis de nombreuses années, évalués à plus de 300€.

Sauf que cette revalorisation représentera 183€, le compte n'y est pas !

Sauf qu'il ne s'agit aucunement de relever les grilles indiciaires de 49 points pour toutes et tous (24 points en septembre avec effet rétroactif + 25 points en mars), mais bien de créer une ligne supplémentaire sur la fiche de paie, sujette aux aléas des réformes et cures d'austérité futures.

**Sauf que, pire encore, ce complément de traitement indiciaire ne sera réservé qu'aux seuls agents des établissements hospitaliers et EHPAD. Rien pour les personnels exerçant dans les autres structures médico-sociales : FAM, MAS, Foyers de vie, EMP, SESSAD, Maisons de l'Enfance, etc....**

Sur les Yvelines, dans des services qui n'ont pas été épargnés par les drames du COVID, que le Ségur était censé prendre en compte, c'est plusieurs centaines d'agents sacrifiés (CH Plaisir, Chevreuse, etc...), et plus de 40 000 dans toute la France !

C'est une attaque sans précédent du statut et de l'universalité des grilles indiciaires, qui paiera les agents non plus selon leur grade et éventuellement certaines sujétions spécifiques, mais selon leur seule affectation ! Comment comprendre que les ASH, infirmier·es, aide-soignant·es... de la MAS, des FAM... ne mériteraient pas d'être payé·es comme leurs collègues des autres services ? Comment motiver les agents à travailler dans ces services si difficiles ? Comment envisager des évolutions de carrière et changements de service dans ces conditions ? Même la FHF (Fédération hospitalière de France), fédérant les directions des hôpitaux publics, condamne cette discrimination ! La même FHF qui a pourtant signé cet accord, tout comme des syndicats de personnel qui disent aujourd'hui qu'ils ne savaient pas, alors que c'est écrit noir sur blanc !!!

De plus, si ce Complément de Traitement Indiciaire est sélectif, les autres mesures du Ségur quant à elles, rétrogrades pour la plupart, concerneront bien tout le monde : dérégulation du temps de travail et des heures supplémentaires, diminution de 12h à 11h du repos obligatoire entre 2 jours travaillés, etc....



**Contre cette injustice et  
Pour la défense de la Sécurité Sociale  
De l'hôpital et de ses agents  
TOUTES ET TOUS DANS LA RUE  
Jeudi 15 octobre  
13h30 PARIS Place Vauban**